

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 1185

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016, a adopté le règlement n° 1185, intitulé : « **Amendement au règlement n° SQ-907 relatif à la garde d'animaux domestiques, tel qu'amendé, de façon à modifier l'article 7** »

L'objet de ce règlement vise à modifier l'article 7 de façon à y lire l'article 23 au lieu de 24.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12<sup>e</sup> jour  
du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 juillet 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site Web : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier